PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

3 juin 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 3 juin 2025 à 20h à l'hôtel de ville, sis au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Vacant	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des séances du 6 et 9 mai 2025
4. Adoption du procès-verbal corrigé du 6 mai 2025 du procès-verbal du 9 mai 2025
5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de mai 2025

6. Entretien des chemins d'hiver : choix du soumissionnaire
7. 1er appel de projets- Volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité
8. Évaluation bâtiments – soumission SPE
9. Fosses septiques – programme PUIT
10. Suivi zone 1
11. Suivi glissement de terrain 465 Bellechasse – Englobe
12. Suivi ponceau chemin Daniel
13. Projet de développement domiciliaire
14. Logiciel PG pour urbanisme
15. Location salles : période des fêtes 25-26
16. Demandes citoyennes - fossés
17. Circulaire mensuelle
18. Comités - suivi
19. Approbation des comptes soumis
20. Période de questions de l'assistance
21. Félicitations « Bon Coup »
22. Centre d'urgence 911
23. Accotements rang Bellechasse
24. Colportage
25. PPA-CE
26. Vente RNSP
27. Patinoire
28. Levée de la séance

104-06-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Suivi des séances du 6 et 9 mai 2025

Les résolutions ont été exécutées.

4. Adoption du procès-verbal corrigé du 6 mai 2025 et du procès-verbal du 9 mai 2025

105-06-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal corrigé de la séance du 6 mai 2025 et celui de la séance du 9 mai 2025, tels que rédigés, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des dits procès-verbaux ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de mai 2025

106-06-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

D'approuver la liste de la correspondance, telle que déposée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Entretien des chemins d'hiver – Choix du soumissionnaire

Considérant que deux entrepreneurs ont transmis une soumission pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2025-2026 dans les délais prévus, à savoir :

- Transport Viateur St-Yves 114 302.40 $ taxes incluses
- Les excavations Lemyre 116 055.69 $ taxes incluses

Considérant que ces soumissions sont jugées conformes au devis de la municipalité;

En conséquence:

107-06-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la soumission de Transport Viateur St-Yves pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2025-2026 au montant de 114 302.40$ $ taxes incluses ;

Que le paiement soit fait en cinq versements égaux payables aux mois de janvier, février, mars, avril ainsi que mai 2026;

Que les paiements en soient autorisés et ratifiés ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. 1er appel de projets – Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité

Considérant que le gouvernement du Québec a lancé un premier appel de projets dans le cadre du volet 4 - Coopération intermunicipale et gouvernance locale du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

Considérant que ce programme vise à encourager les ententes intermunicipales dans une perspective de mise en commun de ressources humaines et d'optimisation des services aux citoyens ;

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère identifie des besoins concrets et récurrents en matière de loisirs et de voirie, notamment en raison de sa taille et de ses ressources limitées ;

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère est intéressée à explorer une entente de type FRR avec la municipalité de Saint-Justin pour le partage d'une ressource en loisirs, à raison d'une demi-journée par semaine, pour un coût estimé à environ 3 000 $ annuellement, grâce au soutien financier du programme ;

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère souhaite également entamer des discussions formelles avec la municipalité de Saint-Barnabé dans l'objectif de conclure une entente FRR visant le partage d'une ressource spécialisée en voirie, ce qui représenterait un appui stratégique à la gestion des infrastructures locales, tout en permettant de bonifier l'encadrement de notre responsable des travaux publics ;

En conséquence:

108-06-25

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère autorise la direction générale à entamer les discussions nécessaires avec la municipalité de Saint-Justin dans le but d'établir une entente intermunicipale dans le cadre du FRR – volet 4, pour le partage d'une ressource en loisirs ;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère mandate également la direction générale à approcher la municipalité de Saint-Barnabé pour explorer la possibilité d'un partenariat similaire en voirie, permettant à Saint-Sévère de bénéficier d'un soutien professionnel accru dans la gestion de ses infrastructures ;

Que la municipalité de Saint-Sévère confirme par la présente son intention de déposer, le cas échéant, une demande conjointe dans le cadre du programme, dans les délais prescrits ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Évaluation bâtiments – soumission SPE

Mme la directrice générale, Marie-Andrée Cadorette, présente aux membres du conseil municipal une soumission de l'entreprise SPE Valeur Assurable, en lien avec une évaluation complète des bâtiments municipaux.

Cette démarche vise à assurer adéquatement les immeubles et biens de la municipalité selon leur juste valeur, notamment à la suite des récents travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville et de rénovation du Chalet Dumontier.

Toutefois, la soumission déposée semble présenter un coût trop élevé, en plus de comporter certaines incohérences. Le conseil municipal demande donc à Mme Cadorette de reprendre contact avec le soumissionnaire afin de valider certains éléments, et de revenir à la séance du mois de juillet avec un prix ajusté ainsi que des explications provenant de l'entreprise.

9. Fosse septique – programme PUIT

Considérant que la Municipalité de Saint-Sévère souhaite accompagner ses citoyens dans leurs démarches de conformité au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) ;

Considérant que la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, a communiqué avec monsieur Daniel Roux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'obtenir de l'information sur le *Programme unifié d'intervention en traitement des eaux usées* (PUIT) ;

Considérant que monsieur Roux a confirmé que la Municipalité de Saint-Sévère serait admissible au volet 2 du programme PUIT, soit :

- Avec programme, permettant aux citoyens de retenir les services d'un entrepreneur de leur choix, la municipalité s'occupant du paiement sans être responsable des travaux ;
- Sans programme, où la municipalité aurait la responsabilité complète de la réalisation des travaux chez les citoyens ;

Considérant que la subvention gouvernementale peut atteindre un montant maximal de 5 500 $ par résidence principale admissible ;

Considérant que la subvention maximale de 5 500 $ par résidence admissible ne se traduira pas nécessairement par une réduction équivalente du coût total

des travaux, puisque des frais liés à l'établissement du règlement d'emprunt et aux traitements administratifs s'ajouteront ;

Considérant que ces frais seront répartis sur une période de 10 à 15 ans et inscrits au compte de taxes des citoyens, ce qui rend incertain le montant net réel de la subvention qui bénéficiera aux citoyens concernés ;

Considérant que le programme impose plusieurs contraintes, notamment la nécessité d'un règlement d'emprunt municipal, la réalisation d'une étude de conformité pour les résidences construites après 1981, ainsi que le respect d'un échéancier serré (la demande devant être déposée au plus tard le 4 septembre 2025) ;

Considérant que dans le contexte organisationnel actuel, incluant le dépôt à venir des états financiers 2023 et 2024, la période électorale, la saison estivale et la quantité limitée de personnel administratif pour monter le dossier, il ne semble pas réaliste de s'engager dans cette démarche dans les délais prescrits ;

En conséquence:

109-06-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère choisisse de ne pas déposer de demande dans le cadre du programme PUIT ;

Que le conseil décide d'aller de l'avant avec l'envoi de la lettre préparée par l'avocat, visant à informer officiellement les citoyens de leur obligation de se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), et du délai accordé par la Municipalité pour effectuer les travaux requis ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Suivi zone 1

Considérant que la Municipalité de Saint-Sévère souhaite procéder à des travaux préventifs afin de réparer une fissure identifiée dans la zone 1 du glissement de terrain situé devant le 470 rang Bellechasse, et ainsi stabiliser le

talus dans le but de prévenir un glissement de terrain qui pourrait compromettre l'intégrité de ses infrastructures routières ;

Considérant que les travaux à réaliser sont jugés nécessaires à court terme, afin d'éviter des dommages plus importants et des couts encore plus élevés advenant un affaissement éventuel ;

Considérant que la firme d'ingénierie mandatée avait estimé les coûts des travaux à 226 465 $ avant taxes ;

Considérant que l'entrepreneur Alide Bergeron a présenté une estimation pour la réalisation des travaux au montant de 231 997 $ avant taxes, ce qui est similaire à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech ;

Considérant qu'un montant résiduel est toujours disponible dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), lié aux travaux réalisés au 470 rang Bellechasse, et que le ministère a autorisé son réinvestissement dans le présent projet ;

En conséquence:

110-06-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère autorise la réalisation des travaux préventifs dans la zone 1, tel qu'estimé par l'entrepreneur Alide Bergeron au montant de 231 997 $ avant taxes ;

Que le mandat soit confié à l'entrepreneur Alide Bergeron pour l'exécution des travaux ;

Que les sommes résiduelles du PAVL soient affectées aux travaux de la zone 1, conformément à l'autorisation du ministère;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Suivi glissement de terrain 465 Bellechasse - Englobe

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que monsieur Leni Trudel, de la firme GéniCité, recommande de confier, dans la

mesure du possible, l'ensemble des études à réaliser avant les travaux liés au glissement de terrain du 465 rang Bellechasse, à une seule et même firme.

Cette approche permettrait de gagner en efficacité, de simplifier le processus et d'accélérer les délais, afin de déposer une demande d'aide financière à l'automne 2025 et d'envisager le début des travaux au printemps 2026.

Monsieur Trudel nous reviendra dans les prochains jours avec une soumission en provenance de la firme Englobe pour l'ensemble des études à réaliser.

12. Suivi ponceau chemin Daniel

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que les travaux de correction du ponceau situé sur le chemin Daniel ont été réalisés par l'entrepreneur Alide Bergeron et que ceux-ci sont maintenant complétés et conformes. L'ingénieur attitré au dossier a attesté de la conformité des travaux effectués.

Madame la mairesse précise que ces correctifs, dont le coût s'élève à environ 2 000$, n'étaient pas inclus dans la facture initiale puisque les travaux ont été réalisés en dépenses contrôlées afin de limiter les couts du projet pour la municipalité.

13. Projet de développement domiciliaire

Considérant que messieurs les conseillers Claude Beauclair et Olivier Lamy ont exprimé leur souhait que le conseil municipal réfléchisse à la possibilité d'un développement domiciliaire sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que les membres du conseil sont sensibles à l'importance d'attirer de nouvelles familles et de favoriser l'occupation dynamique du territoire ;

Considérant que le terrain des loisirs semble présenter un potentiel intéressant à cette fin, et qu'il serait pertinent d'en analyser les possibilités, tant en ce qui a trait au nombre de terrains pouvant y être aménagés qu'aux types d'habitations qui y seraient autorisés selon la règlementation d'urbanisme en vigueur ;

En conséquence :

111-06-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal mandate monsieur Bilel Ynineb, urbaniste de la municipalité, pour effectuer une analyse de faisabilité d'un projet de développement domiciliaire sur le terrain des loisirs ;

Que cette analyse comprenne une estimation du nombre de terrains constructibles possibles sur le site ainsi qu'un survol des types d'habitations permis dans la zone selon les règlements d'urbanisme en vigueur ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. Logiciel PG pour urbanisme

Considérant que, monsieur Bilel Ynineb, urbaniste de la municipalité de Saint-Sévère, a formulé une demande afin que la municipalité fasse l'acquisition du module "Territoire" du logiciel PG Solutions, dans le but de faciliter la gestion et l'émission des permis d'urbanisme ;

Considérant que monsieur Ynineb précise que cet outil serait à la fois utile pour son travail et avantageux pour la municipalité, en contribuant à une meilleure efficacité dans le traitement des demandes de permis ;

Considérant que les frais liés à l'ajout de ce module sont estimés à environ 720 $ par année ;

En conséquence :

112-06-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal accepte la demande de monsieur Bilel Ynineb ;

Que la directrice générale soit autorisée à procéder à l'achat du module "Territoire" du logiciel PG Solutions, pour un montant annuel d'environ 720 $;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. Location salles : période des fêtes 25-26

Madame la mairesse informe les membres du conseil que la question de la location des salles communautaires (le chalet Dumontier et la salle Félix-Lacerte) pour la période des Fêtes 2025-2026 doit être clarifiée.

Elle rappelle qu'avec le départ à la retraite de madame Angèle Deschênes, la municipalité ne dispose plus de ressources pour effectuer l'entretien ménager le matin du 25 décembre et du 1er janvier. Elle soulève donc la possibilité de limiter la location à une seule journée par fête (soit le 24 ou le 25 décembre, et le 31 décembre ou le 1er janvier), ou encore de faire comme l'an dernier, soit de permettre la location les deux journées tout en précisant que le ménage sera effectué uniquement avant le 24 décembre et avant le 31 janvier.

Après discussion, les membres du conseil conviennent de maintenir la possibilité de louer les salles les deux journées, mais d'informer les citoyens que l'entretien ne sera pas effectué entre les deux journées de location. Les locataires du 24 et du 31 décembre seront donc invités à ramasser le plus possible les lieux suite à leur évènement, en prévision de la location prévue le lendemain.

16. Demandes citoyennes : fossés

La directrice générale informe les membres du conseil de deux demandes citoyennes en lien avec l'entretien des fossés.

Le premier citoyen souhaite une intervention, mais le fossé concerné se trouve sur un chemin relevant du ministère des Transports du Québec (MTQ). Le second citoyen se plaint d'un problème d'évacuation de l'eau dans son fossé, affirmant que la situation pourrait compromettre la route.

Après discussion, le conseil conclut qu'une demande sera adressée au MTQ pour le premier dossier. Concernant le second, le conseil rappelle que le fossé avait été creusé à la demande du citoyen, de façon plus creuse que la norme, ce qui pourrait expliquer le mauvais drainage actuel. Le conseil choisit de surveiller la situation de près et d'évaluer les interventions possibles, le cas échéant.

17. Circulaire mensuelle

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Festivités St-Jean
- Finissants
- Visibilité cyclistes et piétons
- Taxes

18. Comités - suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, demande aux responsables des différents comités de la municipalité d'effectuer un suivi auprès du conseil.

Comité des loisirs : Monsieur le conseiller Olivier Lamy informe les membres du conseil que tous les préparatifs sont en place en vue des festivités de la fête nationale et que tout est sous contrôle. Madame la directrice générale ajoute qu'il ne manque que les confirmations d'autorisation de la part des assurances, mais que les démarches ont déjà été effectuées et sont en attente de réponse.

Comités Familles/Aînés : Madame la mairesse informe les membres du conseil que des sommes sont disponibles dans le programme MADA, par l'entremise du CIUSSS, pour des projets impliquant les adolescents.

19. Approbation des comptes soumis

113-06-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	75 631.49 $
Déboursés directs	- $
Salaires (7-8-9)	16 703.73 $
Total	92 335.22 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20. Période de questions

Des citoyens présents dans l'assistance posent des questions aux membres du conseil en lien avec des sujets d'intérêt public.

21. Félicitations « Bons coups »

Aucun élément à souligner.

22. Centre d'urgence 911

Considérant que la MRC de Maskinongé est responsable de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

Considérant que les municipalités du territoire ont signé une entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies ;

Considérant que certaines municipalités du territoire sont dans l'obligation d'aller en appel d'offres, pour le service d'appels d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que ces municipalités ont manifesté le souhait de se regrouper pour demander des soumissions pour ce service ;

Considérant qu'au-delà des appels d'urgence 9-1-1, le centre d'appels 9-1-1 devra aussi offrir le service pour les appels dits « secondaires », c'est-à-dire toute communication qui concerne les services incendie du territoire ;

Considérant que les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou 14.3 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) permettent à une municipalité de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

Considérant que la MRC de Maskinongé propose à la municipalité de Saint-Sévère de procéder, en son nom, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats, pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1 ;

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère désire participer à cet appel d'offres regroupé ;

En conséquence :

114-06-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité de Saint-Sévère confie à la MRC de Maskinongé le mandat de procéder, en son nom, et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats d'une durée de cinq (5) ans, pour les appels 9-1-1 et la répartition principale et secondaire des services incendie ;

Que la municipalité de Saint-Sévère s'engage à suivre les recommandations de la MRC de Maskinongé, suite au processus d'appel d'offres ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23. Accotements rang Bellechasse

Les membres du conseil discutent de l'état des accotements du rang Bellechasse. Il semble que les réparations effectuées à la suite du passage de l'ouragan Debby en août dernier recommencent à se miner. Une intervention sera nécessaire prochainement afin d'éviter une détérioration plus importante de la route. Le comité de voirie devra se réunir afin d'analyser la situation, identifier les causes du problème et évaluer des solutions durables pour une réparation à plus long terme.

24. Colportage

Considérant que la municipalité a été informée de la recrudescence de fraudes associées au colportage et aux vendeurs itinérants sur le territoire ;

Considérant que ces pratiques peuvent représenter un risque pour la sécurité et la tranquillité des citoyens, en particulier des personnes plus vulnérables ;

Considérant que la Sûreté du Québec a recommandé aux municipalités de limiter, voire de suspendre l'émission de permis de colportage dans un souci de prévention ;

Considérant que la protection des citoyens constitue une priorité pour le conseil municipal ;

En conséquence :

115-06-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité de Saint-Sévère mette fin à l'émission des permis de colportage sur son territoire ;

Que cette décision vise à protéger la population contre les sollicitations indésirables et les risques de fraude liés au démarchage porte-à-porte ;

Que toute demande future de permis de colportage soit systématiquement refusée par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25. PPA-CE

Madame la mairesse informe les membres du conseil que la municipalité a obtenu une aide financière de 20 000 $ provenant de l'enveloppe discrétionnaire du député Simon Allaire, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE. Elle mentionne également qu'un montant supplémentaire de 74 958 $ a été octroyé à la municipalité pour le volet « Entretien » du même programme.

26. Vente RNSP

Madame la mairesse informe les membres du conseil que les propriétaires de l'une des entreprises vedettes de Saint-Sévère, *Rien ne se perd, tout se crée*, ont récemment annoncé la vente de celle-ci. Les propriétaires ont fait parvenir une lettre à la municipalité pour expliquer les raisons qui les ont menées à cette

décision, ainsi que la joie et la sérénité qu'elles ressentent face à cette nouvelle étape. Il s'agit d'un grand changement pour les deux fondatrices, mais d'une bonne nouvelle qu'elles accueillent avec beaucoup d'enthousiasme.

27. Patinoire

Monsieur le conseiller Claude Beauclair soumet une idée quant à l'utilisation de la patinoire durant la période estivale.

Il propose d'y aménager des terrains de pickleball, un sport en pleine croissance qui pourrait rejoindre un bon nombre de citoyens. L'installation de filets amovibles permettrait de conserver la polyvalence du site.

Les membres du conseil trouvent la proposition intéressante. L'état de l'asphalte devra toutefois être vérifié afin de déterminer si le projet est réalisable.

28. Levée de la séance

116-06-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard

Que la présente séance soit levée à 21h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____	_____
Jacinthe Noël	Marie-Andrée Cadorette
Mairesse	Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.